



Commerce | Primes & écochèques!

E.R. : Stijn Vandercruysse Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

18/6/18

Vous travaillez dans un commerce de détail alimentaire, une grande entreprise de vente au détail ou un grand magasin ? Vous recevrez vos primes et écochèques avec votre salaire de juin !

Quelle est la période de référence pour le calcul de ces avantages ?

La période de référence prise en considération tant pour les primes que pour les chèques va du 01/06/2017 au 31/05/2018. Le montant de la prime est calculé au pro rata de vos prestations. Si vous avez été en service durant toute la période de référence, alors vous avez droit à l'intégralité de la prime, soit 12/12^e. En revanche, si vous n'avez travaillé, par exemple, que 9 mois sur 12, alors vous n'avez droit qu'à 9/12^e de la prime.

Les montants repris dans le tableau ci-dessous sont les chiffres bruts et destinés à un travailleur à temps plein. Les primes des travailleurs à temps partiels sont calculées au prorata de leurs prestations.

Attention: Ces avantages ne sont octroyés que dans les entreprises qui ne les ont pas convertis, via une CCT d'entreprise, en un autre avantage de valeur équivalente. Il est donc possible que votre entreprise ait prévu autre chose pour vous.

À combien s'élève ces primes ? Voici un aperçu par commission paritaire :

Commission paritaire	Prime brute 1	Prime brute 2	Écochèques (*)
CP 202	€ 257,58	€ 70	€ 250
CP 311	€ 250	€ 70	€ 250
CP 312	€ 260,10	€ 70	€ 250

(*) Valeur dégressive selon le nombre d'heures prestées:

- € 250 : pour les travailleurs qui prestent au minimum 27 h/ semaine ;
- € 200 : pour les travailleurs qui prestent au minimum 20 h/semaine et moins de 27 h/semaine ;
- € 150 : pour les travailleurs qui prestent au minimum 17,5 h/semaine et moins de 20 h/semaine ;
- € 100 : pour les travailleurs qui prestent moins de 17,5 h/semaine;
- € 75 : pour les travailleurs ayant un contrat de 8 heures par jours et ceux avec des contrats journaliers

Quand la prime sera versée ?

La prime sera versée en même temps que votre salaire de juin 2018.

Vous avez d'autres questions ?

N'hésitez pas à prendre contact avec [votre secrétariat CGSLB](#)

En s'affiliant à la CGSLB, vos collègues, vos amis et les membres de votre famille peuvent aussi bénéficier des avantages de l'affiliation : <http://www.cgsלב.be/fr/avantages>

Vous voulez vous affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

Coordonnées (en majuscules s.v.p.)

nom	prénom	
rue	code postal	commune
n° registre nat. (dos de la carte d’identité)	sexe <input type="radio"/> homme <input type="radio"/> femme	
	date de naissance	
nationalité	langue <input type="radio"/> français <input type="radio"/> néerlandais	
état civil	nom partenaire	
compte en banque IBAN	BIC	
tél.	gsm	
e-mail privé	e-mail travail	

Affiliation syndicale

je souhaite m’affilier dans la zone où j’habite je travaille

à inscrire à partir du	venant de la <input type="radio"/> CSC <input type="radio"/> FGTB <input type="radio"/> CGSLB <input type="radio"/> nouvel affilié
y affilié depuis le	jusqu’au (joindre l’attestation s.v.p.)

Renseignements Professionnels

nom employeur

adresse	
en service à partir du	
commission paritaire	secteur entreprise
<input type="radio"/> ouvrier <input type="radio"/> employé <input type="radio"/> cadre	numéro d’entreprise
temps plein <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non si non, je travailleh./semaine	temps pleinh./semaine
<input type="radio"/> chômage complet <input type="radio"/> étudiant <input type="radio"/> autre	signature affilié(e)
zone	
secrétariat	

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d’être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom

adresse

numéro de compte

IBAN

BIC

nom affilié (si autre que débiteur)

fait à signature

le

DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB
 identifiant créancier : BE66 007 0850330011
 adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, Belgique

RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d’affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB.
 En cas d’arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.